

Révéler la passion qui vous anime

Objet :  
Examen juges GF 2<sup>ème</sup> échelon

Destinataires :

Responsables des juges des Associations BFC

Besançon,  
Le 18 février 2019

Chers Amis,

Nous devons envoyer à la FSCF via le site les inscriptions pour

«JUGE DÉPARTEMENTAL 2<sup>ème</sup> échelon féminin».

Cet examen se déroulera

Le samedi 08 Juin 2019 à partir de **8 h 30**  
Centre Diocésain – 20 Rue Mégevand – BESANCON  
Le code du parking vous sera communiqué ultérieurement

Documents à joindre à la feuille d'inscription :

- Photocopie recto verso de la carte JUGE 1<sup>er</sup> échelon
- Numéro licence bien inscrit sur la feuille d'inscription
- 1 règlement de 20.00 € chèque ordre COMITE REGIONAL BFC ou VIREMENT BANCAIRE

La feuille d'inscription accompagnée des documents devra être retournée à

**FSCF BFC - EXAMEN JUGES GF**  
**20 Rue Megevand 25041 BESANCON CEDEX**

Pour le 20 mars 2019 dernier délai

AUCUNE INSCRIPTION ARRIVÉE APRES CETTE DATE NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉE

Merci de votre collaboration et salutations amicales et sportives.

Conditions pour être candidat :

Etre licencié  
Avoir 15 ans dans l'année  
Etre titulaire de la carte Juge 1<sup>er</sup> échelon  
Avoir participé aux cours de formation  
Avoir noté des compétitions districales, départementales ou Régionales

**Epreuves écrites** : portent sur le programme fédéral de la saison en cours des imposés (A/J) du 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> degré.

7 questions sur les généralités  
Et 7 questions sur les agrès choisis par le candidat

**Une connaissance de l'écriture symbolique des éléments cotés est nécessaire**

**Epreuve pratique** : deux mouvements pour des notes de base (un 4<sup>ème</sup> et un 5<sup>ème</sup>) qui seront expliqués par les responsables de la session d'examen

**5 mouvements seront notés – voir tableau ci-dessous**

Examen J2	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRES	35 QUESTIONS à 2.00 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 4 agrès	Saut – barres – poutre – sol 1/3 <sup>ème</sup> – 2/4 <sup>ème</sup> – 2/5 <sup>ème</sup>
3 AGRES	28 QUESTIONS à 2.00 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 3 agrès	Aux agrès choisis 1/3 <sup>ème</sup> – 2/4 <sup>ème</sup> – 2/5 <sup>ème</sup>
2 AGRES	21 QUESTIONS à 2 pts 7 sur les généralités 7 sur chacun des 2 agrès	Aux agrès choisis 1/3 <sup>ème</sup> – 2/4 <sup>ème</sup> – 2/5 <sup>ème</sup>

### Conditions d'admission

Pour être admis Juge 2<sup>ème</sup> échelon, les candidats doivent obtenir l'écrit et la pratique sur au moins 2 agrès sur 2 saisons maximum.

EXAMEN	ECRIT	PRATIQUE
4 AGRES	42/70	3 notes sur 5 à chaque agrès
3 AGRES	33/56	3 notes sur 5 à chaque agrès
2 AGRES	25/42	3 notes sur 5 à chaque agrès

Tout ce qui est acquis (écrit et pratique) est conservé pendant une saison

### Attention :

**Les juges qui doivent repasser une épreuve pratique doivent s'inscrire à cette session**